

IN WITNESS WHEREOF, the undersigned, being duly authorized thereto by their respective Governments, have signed the Agreement.

DONE in two copies at Ottawa this 26th day of September 1975, in the English, French and Spanish languages, each version being equally authentic.

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment autorisés à cet effet par leurs Gouvernements respectifs, ont signé l'Accord.

FAIT en deux exemplaires à Ottawa, ce 26^{ième} jour de septembre, 1975, en anglais, en français et en espagnol, chaque version faisant également foi.

J. MARCHAND

For the Government of Canada
Pour le Gouvernement du Canada

JOSÉ DE COSSIO

For the Revolutionary Government
of the Republic of Cuba
Pour le Gouvernement révolutionnaire
de la République de Cuba